

# L'ACR... revue et corrigée : La prochaine étape

Au cours des mois précédant l'AGA de 2010 au niveau national, le Conseil national d'administration (CNA) a élaboré des plans de révision et de restructuration de l'association. Nous avons fait connaître nos inquiétudes, de même que les premières ébauches du plan, à tous les membres dans un document intitulé *L'ACR... revue et corrigée* <[www.reviseurs.ca/files/private/Editing\\_EAC-Discussion\\_Paper-2010-05-27-FINAL-FR.pdf](http://www.reviseurs.ca/files/private/Editing_EAC-Discussion_Paper-2010-05-27-FINAL-FR.pdf)> (PDF, 27 Ko). Lors de l'AGA, nous avons discuté de la révision structurelle, qui était le sujet principal de la *séance de clôture* <[www.reviseurs.ca/files/private/CONF2010-MP3-FR-closing\\_plenary.MP3](http://www.reviseurs.ca/files/private/CONF2010-MP3-FR-closing_plenary.MP3)> (MP3, 125 Mo) du congrès national de 2010.

Au cours des mois suivant l'AGA, nous avons lancé une discussion sur *Interactive Voice* <[www.editors.ca/bb/viewtopic.php?f=1&t=1322](http://www.editors.ca/bb/viewtopic.php?f=1&t=1322)> afin de donner à tous les membres l'occasion de verbaliser leurs inquiétudes et perspectives quant aux plans du CNA. Une nouvelle version de notre document intitulée *Editing EAC: A Closer Look* <[www.editors.ca/files/private/Editing\\_EAC-A\\_Closer\\_Look.pdf](http://www.editors.ca/files/private/Editing_EAC-A_Closer_Look.pdf)> (PDF, 107 Ko), a été élaborée, puis distribuée aux membres. À l'automne, la présidente de l'association, Michelle Boulton, ou son vice-président, Greg Ioannou, ont visité chacune des six sections de l'association afin de rencontrer les membres des sections et de leur parler des modifications proposées. Dans les *Bulletins* électroniques de l'été et de l'automne, nous avons tenu les membres informés quant au développement de la discussion sur *L'ACR... revue et corrigée* tout en leur rappelant d'ajouter leurs voix à la discussion lancée sur *Interactive Voice* ou encore de communiquer directement par courriel, soit avec la *présidente* <[president@editors.ca](mailto:president@editors.ca)> ou le *vice-président* <[vicepresident@editors.ca](mailto:vicepresident@editors.ca)>. L'idée était de parler avec le plus de membres possibles et de récolter le plus de commentaires possibles.

Le résultat est que les membres nous ont fait parvenir énormément de commentaires et une profusion de bonnes idées. Ce qui suit est une compilation des idées reçues lors de cette grande réflexion organisée en une série de propositions de changements à la structure. Les membres votants auront l'occasion de voter sur ces changements lors d'un référendum, du 1<sup>er</sup> au 15 février 2011.

Advenant le cas où tous les changements proposés sont approuvés lors de ce référendum, ceux-ci seront également apportés au document *Constitution, règlements et politiques de l'ACR, Règle 2 : Sections de l'association*. Tous les changements qui seront apportés à ce document seront discutés en long et en large avec les conseils d'administration de chaque section au cours des prochains mois. Les résultats de ces discussions seront présentés aux membres lors de l'AGA de mai prochain, afin d'être ratifiés. Pour être adoptée, toute modification apportée au document *Constitution, règlements et politiques* requiert une simple majorité de votes.

Si tout ceci demeure nébuleux, lire le présent document vous permettra d'éclairer vos lanternes et de comprendre que l'ACR est une organisation en constante évolution. Qui d'entre nous n'a pas mis le point final sur un très long projet dont il est très fier et sur lequel il a travaillé

d'arrache-pied, pour se rendre compte rapidement qu'il aurait fait certaines petites choses différemment si c'était à recommencer? C'est donc en ayant cette perspective de constante amélioration en tête, une perspective propre aux réviseurs, et dans le meilleur intérêt de l'ACR, que le CNA reverra dans un an tout changement résultant de ce référendum. Nous encouragerons également les membres qui siégeront au conseil d'ici trois à cinq ans à réétudier les politiques et la structure que nous aurons mis en place afin de s'assurer qu'elles répondent toujours bien aux besoins de l'organisation.

## La proposition

Après avoir soigneusement discuté des commentaires reçus et les avoir pris en considération, le CNA propose maintenant les modifications suivantes. Une discussion complète de chaque point vous est fournie plus loin dans le présent document.

- 1) Remplacer les deux postes élus de membres extraordinaires (ME) au conseil national d'administration (CNA) par six directeurs élus. Ces directeurs tiendront un rôle plus actif dans le travail des comités afin d'améliorer le dialogue et de rehausser la responsabilité, la productivité et la coordination.
- 2) Nommer tous les présidents des comités nationaux par le truchement des membres élus du CNA. Répondre à ce problème de gestion de longue date permettra d'éliminer la disparité entre les présidents de comités élus et les présidents de comités nommés, en plus de donner à l'association la souplesse d'affecter des ressources financières et bénévoles aux domaines qui ont actuellement une importance stratégique ou financière pour l'ACR.
- 3) Repousser la date d'entrée en fonction des nouveaux membres du CNA élus à l'AGA de mai/juin (soit immédiatement après l'AGA) à septembre. Ce changement de date permettra une transition plus organisée vers un nouveau conseil, puis allouera une période d'orientation aux nouveaux membres du conseil.
- 4) Reconnaître le statut des petits groupes en créant une nouvelle catégorie de groupes plus petits, les rameaux. Certains petits groupes sont déjà formés et leur donner un statut formel au sein de l'organisation ainsi qu'un soutien financier encouragera leur expansion.
- 5) Remplacer les six représentants de section siégeant au CNA par deux directeurs régionaux représentant les sections et rameaux, l'un pour l'est du Canada et l'autre pour l'ouest. Les directeurs régionaux, qui représenteront les intérêts des sections au CNA et faciliteront le dialogue entre les sections et le CNA, ainsi que la communication des sections entre elles, maintiendra aussi le nombre de membres siégeant au CNA à un chiffre efficace et viable.

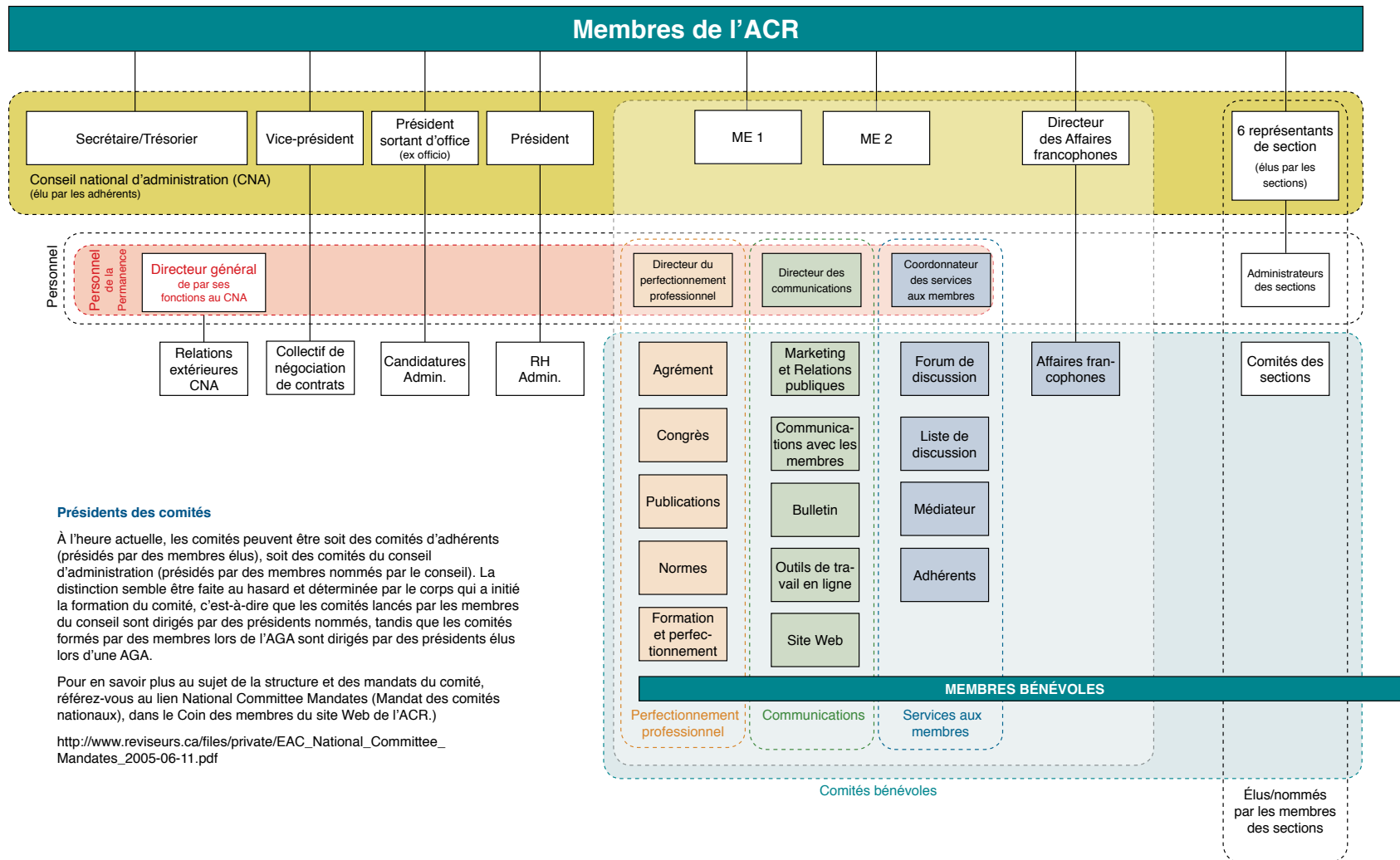
**Remarque :** Le CNA est actuellement composé de 13 membres. Le conseil révisé, tel que proposé, sera également composé de 13 membres. Il est généralement recommandé qu'un conseil soit composé de cinq à quinze membres et que le nombre total des membres d'un conseil soit impair.

L'article 2.3 du document *Constitution, règlements et politiques de l'ACR, Règle 2 : Sections de l'association* donne à chaque section le droit d'être représentée au CNA. Présentement, l'association est composée de six sections représentées par six représentants, mais au moins deux de nos rameaux étudient déjà la possibilité de devenir des sections. L'article 4.2 du *Règlement no. 1 de l'ACR (Constitution)* stipule que « le nombre de membres du Conseil national d'administration peut être porté à la hausse ou à la baisse, sans jamais être inférieur à cinq (5) ou supérieur à dix-neuf (19). »

Si nous remplaçons les deux ME par six directeurs élus tout en gardant les représentants des sections au conseil d'administration, et si deux des rameaux actuels deviennent des sections,

nous excéderons notre capacité maximale de 19 membres au conseil. C'est pour cette raison que le CNA croit que la première et la cinquième des modifications proposées doivent passer ensemble ou être rejetées en bloc.

# Organigramme actuel de l'ACR



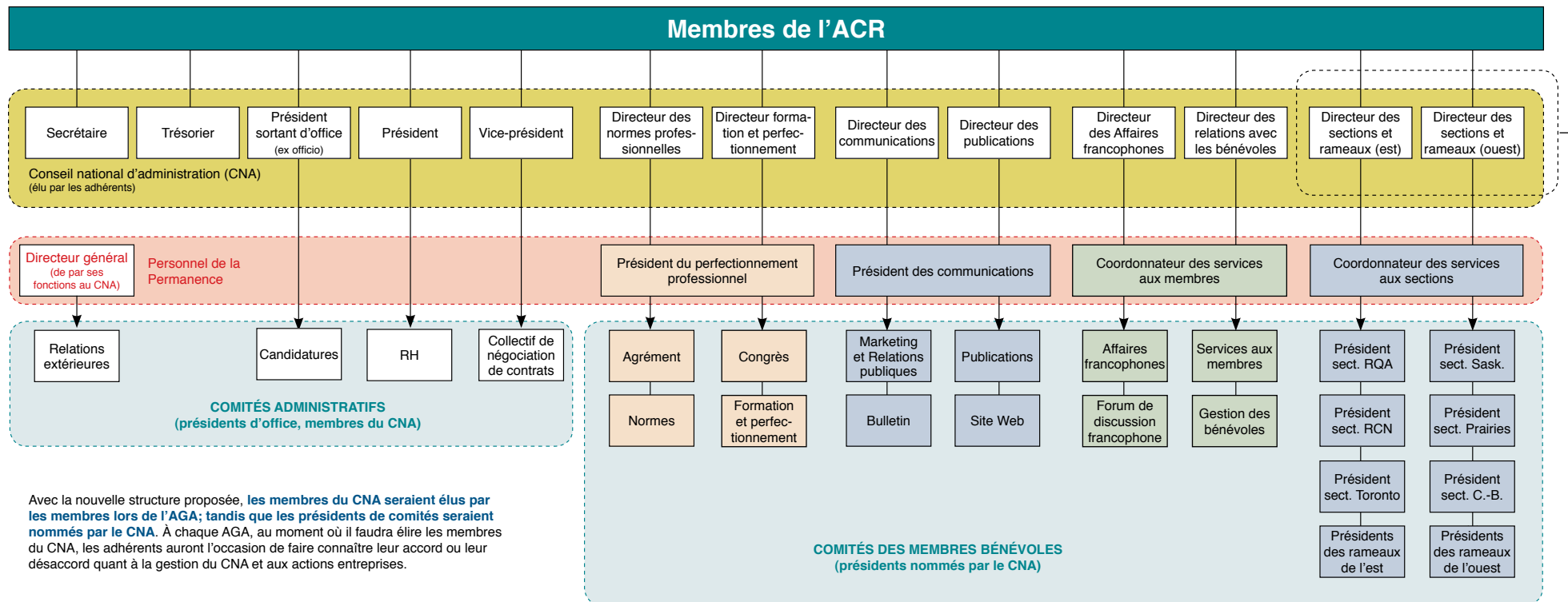
## Présidents des comités

À l'heure actuelle, les comités peuvent être soit des comités d'adhérents (présidés par des membres élus), soit des comités du conseil d'administration (présidés par des membres nommés par le conseil). La distinction semble être faite au hasard et déterminée par le corps qui a initié la formation du comité, c'est-à-dire que les comités lancés par les membres du conseil sont dirigés par des présidents nommés, tandis que les comités formés par des membres lors de l'AGA sont dirigés par des présidents élus lors d'une AGA.

Pour en savoir plus au sujet de la structure et des mandats du comité, référez-vous au lien National Committee Mandates (Mandat des comités nationaux), dans le Coin des membres du site Web de l'ACR.)

[http://www.reviseurs.ca/files/private/EAC\\_National\\_Committee\\_Mandates\\_2005-06-11.pdf](http://www.reviseurs.ca/files/private/EAC_National_Committee_Mandates_2005-06-11.pdf)

# Organigramme de l'ACR suggéré



Avec la nouvelle structure proposée, **les membres du CNA seraient élus par les membres lors de l'AGA; tandis que les présidents de comités seraient nommés par le CNA.** À chaque AGA, au moment où il faudra élire les membres du CNA, les adhérents auront l'occasion de faire connaître leur accord ou leur désaccord quant à la gestion du CNA et aux actions entreprises.

- Liste de discussion  
N'existeront plus sous la forme de comités. Dorénavant, des coordonnateurs seront nommés et dirigés par le comité du site Web.
- Liste de discussion sur VI
- Médiateur  
Ne formera plus un comité. Dorénavant, un coordonnateur sera nommé et dirigé par le comité des services aux membres.

Auparavant, pour être **représentant de section** il fallait avoir été président de section ou être élu par les membres de la section à représenter. La nouvelle structure propose que les représentants anciennement élus par leur section afin de les représenter au CNA devront dorénavant être élus par les membres de leurs régions respectives, par vote numérique.

## **Discussion complémentaire : Modification proposée I**

### **Remplacer les deux membres extraordinaires élus du conseil national d'administration (CNA) par six directeurs élus.**

En quoi consiste le rôle d'un directeur ? Quelle est la différence entre un directeur et un membre extraordinaire ?

La description actuelle d'un membre extraordinaire est plutôt vague. Dans le document intitulé *EAC National Executive Council Roles and Responsibilities* (Rôles et responsabilités du conseil national d'administration de l'ACR)

<[www.editors.ca/files/private/EAC\\_National\\_Executive\\_Council\\_Roles\\_2005-06-11.pdf](http://www.editors.ca/files/private/EAC_National_Executive_Council_Roles_2005-06-11.pdf)> (PDF, 24 Ko) (approuvé en juin 2005), le rôle d'un membre extraordinaire est décrit comme suit :

Un membre extraordinaire représente l'ensemble des adhérents et donne une voix aux comités de niveau national lors des séances du conseil... Chaque membre extraordinaire présente au conseil des rapports trimestriels d'un groupe défini de comités nationaux et fait connaître les intérêts de ces comités, fait la liaison entre les comités et la direction générale, tel que requis, respecte la gestion et la surveillance quotidiennes des comités faite par la direction [et] intervient à la demande du président d'un comité ou du directeur général, si lui-même et le président d'un comité n'arrivent pas à s'entendre sur une question en particulier.

En somme, les membres extraordinaires sont des agents de liaison sensés intervenir que lorsque nécessaire, mais qui remettent toute autre gestion et facilitation relatives aux activités des comités au directeur général (DG). En pratique, par contre, il est très difficile pour les membres extraordinaires de remplir leur rôle à titre de « voix des comités de niveau national lors des séances du conseil » alors qu'ils sont si éloignés des activités quotidiennes de ces comités.

Le rôle du DG, membre d'office du CNA, est décrit comme suit dans le *National Executive Council Roles and Responsibilities* :

Travaillant à la mise en place du plan stratégique annuel du conseil d'administration, le directeur général est responsable de la gestion et de l'administration quotidiennes de l'association, de l'embauche et de la supervision des employés, et de la gestion de projets à l'échelle nationale, incluant la coordination des travaux des comités. Le directeur général soutient les comités nationaux dans l'élaboration de plans d'action et d'horaires, fait le suivi des activités des divers comités, apporte un soutien moral et pratique aux comités lorsque nécessaire, maintient un contact étroit avec les deux membres extraordinaires et respecte leurs rôles en tant que voix des comités au sein du conseil.

En réalité, les présidents de comités et leur assistant assigné (l'un des quatre membres du personnel de la Permanence nationale) dirigent le travail de leur comité. Le président définit la vision et guide le recrutement ainsi que la supervision des bénévoles. Le membre du personnel assigné au comité en question organise et dirige les opérations. Pour cette raison, les membres extraordinaires se retrouvent souvent en position d'observateurs externes du travail des comités qu'ils sont sensés représenter.

Le CNA voit le rôle des directeurs autrement. Nous proposons que les directeurs tiennent un rôle actif dans les dossiers de tout comité ou section (lire les renseignements ci-dessous portant sur les directeurs des sections et des rameaux) et qu'ils demeurent à l'affût des activités opérationnelles liées à leurs dossiers afin de représenter adéquatement les intérêts de leurs comités au CNA.

Loin de nous l'idée que les directeurs dirigent les initiatives de leurs comités. Nous proposons plutôt qu'ils apportent la direction et les politiques stratégiques de l'association dans les travaux des comités afin de les aider à déterminer leur position dans ce cadre conceptuel et d'en définir la direction.

Plutôt que de rendre le DG et le personnel de la Permanence nationale responsables de « soutenir les comités nationaux dans l'élaboration de plans d'action et de calendriers de production » et « d'assurer le suivi des activités des divers comités », nous voulons que les directeurs travaillent de concert avec les comités afin d'établir des objectifs, d'élaborer des plans pour remplir ces objectifs, et de ne pas perdre de vue les activités des comités afin de s'assurer qu'ils gardent le cap. Dorénavant, le travail du personnel du bureau national consisterait à travailler avec les comités à la mise en place de leurs objectifs de façon à ce que les directeurs ne soient pas impliqués directement dans le travail des comités mais ils aideraient à le diriger et à représenter les intérêts des dossiers de leurs comités au CNA.

## **Discussion complémentaire : Modification proposée II**

### **Faire nommer tous les présidents de comités nationaux par les membres élus du CNA**

L'un des objectifs de la restructuration de l'ACR en 2002 était de réduire la taille du CNA, ce qui a été possible en retirant les présidents des différents comités. Toutefois, cette proposition n'a pas adéquatement répondu à un autre problème de gestion de longue date portant sur les présidents de comités : soit la disparité qui s'est établie au fil du temps entre l'élection de certains présidents et la nomination des autres.

À l'heure actuelle, les comités peuvent être soit des comités d'adhérents (présidés par un membre élu), soit des comités du conseil d'administration (présidés par un membre nommé par le conseil). La distinction semble être faite au hasard et déterminée par le corps qui a initié la formation du comité, c'est-à-dire que les comités lancés par les membres du conseil sont dirigés par des présidents nommés, tandis que les comités formés par des membres lors de l'AGA sont dirigés par des présidents élus lors d'une AGA. (Pour en savoir plus au sujet de la structure et des mandats du comité, référez-vous au lien [National Committee Mandates](http://www.editors.ca/files/private/EAC_National_Committee_Mandates_2007-07-13.pdf) (Mandat des comités nationaux) <www.editors.ca/files/private/EAC\_National\_Committee\_Mandates\_2007-07-13.pdf> (PDF, 28 Ko), dans le Coin des membres du site Web de l'ACR.)

Pourquoi est-ce si important? Tandis que les comités nationaux diffèrent entre eux en termes d'origine, de gestion et de mandats, leurs objectifs sont toutefois communs : accomplir les travaux de l'association à l'échelle nationale et faire connaître les politiques et opinions émanant de ces travaux au conseil national d'administration. La piètre performance ou l'absence de



performance du président d'un comité peut avoir des résultats fortement négatifs sur les aspects financier, opérationnel ou autres de l'association.

Lorsque le président d'un comité est nommé par le CNA et qu'il ne remplit pas son mandat ou ses obligations, même après que plusieurs tentatives visant à lui procurer de l'aide et du soutien aient échoué, le CNA peut trouver un candidat plus convenable pour combler le poste en question. Toutefois, lorsque le président d'un comité est élu lors de l'AGA et qu'il ne remplit pas le mandat ou les obligations du comité, le CNA ne peut rien y faire. Si les tentatives d'encouragement et de soutien échouent, le conseil peut demander au président qui ne rend pas la marchandise de démissionner sans toutefois pouvoir le remercier.

D'excellents présidents de comités établissent d'excellents comités et abattent d'importants travaux au nom de l'ACR. En tant qu'association, nous concentrons une grande part de nos efforts dans le recrutement, le financement et l'éducation des comités qui ont une grande importance stratégique pour l'association et nous avons tenté de nommer d'excellents présidents à la tête de ces comités. Il s'agit d'utiliser prudemment l'énergie et les ressources de nos bénévoles. Cependant, il nous faut également peupler les comités, même lorsque nous n'avons pas les ressources adéquates pour en soutenir les membres ou lorsque ces comités ne représentent pas une importance stratégique élevée pour l'association à cette période précise, ce qui ne constitue pas une utilisation très efficace de l'énergie des bénévoles et des ressources mises à leur disposition. Cette situation peut être source de frustration pour les présidents de comités qui ne se sentent pas soutenus et dont les efforts auraient avantage à être transposés ailleurs.

Certains membres nous ont demandé s'il était possible de laisser vacant le poste de la présidence d'un comité qui ne revêt pas une importance stratégique ou lorsque ce comité ne dispose pas d'un budget suffisant pour en faire une priorité. En raison de notre structure actuelle et de la possibilité de libre candidature pour les postes de présidents de comités élus, le CNA tente de pourvoir tous les postes, que les priorités stratégiques de l'association justifient lesdites positions ou non au cours de l'année en cours.

Dans le but de faire disparaître la disparité entre les présidents de comités élus et nommés, et afin de doter l'association de la souplesse lui permettant d'affecter des ressources, tant financières que bénévoles, à des domaines qui sont d'importance stratégique et financière à l'heure actuelle, le CNA propose que tous les présidents ou directeurs de comités nationaux soient nommés par les membres élus du CNA, dès l'an 2011.

Cette proposition n'enlève pas aux membres leur droit d'initier la formation de nouveaux comités lors d'une AGA lorsqu'ils sentent qu'une initiative devrait être développée. Seule la façon dont les présidents de comités sont choisis sera modifiée.

En bref, cette proposition attribue la responsabilité des travaux de comités au sein du CNA : les présidents de comités qui sont nommés par le CNA seront responsables envers le CNA; tandis que le CNA, composé de membres élus, sera, en bout de ligne, responsable envers les membres des actions (ou de l'inaction) de ses comités. À chaque AGA, au moment où il faudra élire les membres du CNA, les adhérents auront l'occasion de faire connaître leur accord ou leur désaccord quant à la gestion du CNA et aux actions entreprises.

Ce modèle cadre aussi très bien avec les postes d'administrateurs que nous avons proposés. Le modèle proposé par les présentes est en quelque sorte une hybridation du modèle existant avant 2002, où tous les présidents de comités étaient membres du conseil d'administration, et du modèle adopté après 2002, où les comités étaient représentés au conseil par les membres extraordinaires qui avaient peut-être peu d'interaction proprement dite avec les comités qu'ils devaient représenter. Le modèle présenté ici définit des liens clairs entre les directeurs siégeant au conseil d'administration, qui contribuent à la planification stratégique des dossiers de comités reliés, et les présidents de comités qu'ils ont nommés afin de rencontrer les objectifs qu'ils ont mutuellement définis.

### **Discussion complémentaire : Modification proposée III**

#### **Changer la période d'entrée en fonction des nouveaux membres du CNA élus à l'AGA, de mai/juin à septembre**

Nous proposons que la date à laquelle entrent en fonction les nouveaux membres du CNA, élus à l'AGA, soit repoussée au mois de septembre. À l'heure actuelle, les nouveaux membres élus du CNA entrent immédiatement en fonction après l'AGA. Le fait de repousser la date à l'automne donnera l'été aux nouveaux membres pour se mettre à jour dans les dossiers et recevoir les bons conseils des membres sortants.

Il a toujours été rentable de tenir l'une des rencontres trimestrielles du CNA immédiatement après l'AGA puisque nous avons déjà déboursé pour rassembler les membres du conseil à l'AGA. Même lorsqu'un poste semble incontesté, les candidats sont souvent incapables de payer pour leur déplacement à l'AGA, ou réticents à le faire, à moins qu'il ne leur soit remboursé, ce qui n'est possible que s'ils sont élus. C'est la raison pour laquelle il est fréquent que les nouveaux membres du conseil soient absents de leur première rencontre.

Lorsque les nouveaux membres du CNA viennent à leur première réunion, ils sont souvent comme des faons immobiles devant les phares d'une voiture, c'est-à-dire qu'ils ne connaissent pas l'historique des situations discutées et sur lesquelles le CNA s'est penché durant l'année, ni même les renseignements de base quant au déroulement des réunions ou aux procédures suivies par le CNA. Conséquemment, la majeure partie de cette première rencontre voit le conseil aider les nouveaux membres à s'informer sur les développements antérieurs et leur expliquer le fonctionnement. Quoique importants, ces détails ne constituent pas une façon efficace d'employer le temps alloué aux réunions.

Nous proposons donc l'alternative suivante : soit de remplacer la période actuelle du mandat de juin à juin par une période commençant en septembre et se terminant en septembre de l'année suivante. Les membres du conseil de l'année en cours se rencontreront après l'AGA (tenue habituellement à la fin mai ou au début de juin), puis les membres sortants emploieront les mois de l'été pour entraîner leurs remplaçants et leur servir de mentor. Avant leur première rencontre en septembre, les nouveaux membres du conseil apprendront le mode d'opération du conseil, ce qui est attendu d'eux en tant que membres du conseil et l'historique des dossiers en cours.

## **Discussion complémentaire : Modification proposée IV**

### **Reconnaître le statut de petits groupes en créant une nouvelle catégorie de sections plus petites : les rameaux**

L'ACR espère grossir ses rangs et croit que l'une des meilleures façons d'y arriver est d'encourager la création de nouveaux groupes dans des régions qui ne sont présentement pas représentées par des sections de l'ACR. Lorsque les membres de l'ACR lancent des réunions et se mettent à organiser des activités (rencontres, ateliers, activités sociales, etc.) dans de nouvelles communautés, ils attirent de nouvelles personnes vers l'organisation, créant ainsi une demande pour tenir encore plus d'ateliers et d'activités de réseautage dans la région. Ces nouvelles personnes auront plus tendance à se greffer à l'ACR si des activités sont organisées dans leur région.

Le service le plus important offert par l'ACR à ses membres est l'occasion qui leur est offerte de rencontrer d'autres membres et d'interagir avec eux : notre fonction la plus fondamentale d'entre toutes, en tant qu'organisation, en est une d'ordre social. Une grande partie de cet aspect social de l'organisation n'est accessible qu'aux membres qui habitent les villes où sont implantées des sections ou près de celles-ci.

Il existe quelques collectivités où vivent un petit nombre de membres de l'ACR et qui constitueraient des endroits où il serait logique de créer de nouvelles sections. En fait, plusieurs nouveaux groupes de membres ont déjà commencé à émerger. Par exemple, un groupe de francophones se rassemble régulièrement à Ottawa, tandis que d'autres groupes ont commencé à se rencontrer à Guelph, à Kingston et à Hamilton/Halton. Nous nous attendons à ce qu'au moins l'un de ces groupes demande le statut de section sous peu.

Présentement, les nouveaux groupes font plutôt office de sous-groupes d'une section adjacente. D'habitude, il revient aux sections adjacentes d'encourager les nouveaux groupes. Puisque les sections reçoivent une portion des frais d'adhésion payés par tous les membres de cette section, dont les membres du nouveau rameau, on s'attend à ce que la section soutienne le nouveau rameau tant financièrement qu'en déployant des efforts pour encourager ses membres et pour tenir des activités dans la collectivité du rameau. Ces tâches ne sont pas aussi faciles qu'elles en ont l'air, surtout lorsque le rameau est à des heures de route de la section adjacente.

Dans le cas de Kingston, par exemple, les membres du rameau peuvent faire partie de la section Toronto ou de celle de la Région de la capitale nationale (RCN), à Ottawa, puisque la ville de Kingston est située à deux heures de route de Toronto et à la même distance, d'Ottawa. Les membres du rameau de Kingston pourraient donc très bien appartenir à l'une ou à l'autre de ces sections. Cette situation complique la décision à savoir quelle section doit encourager le nouveau groupe. À qui revient le travail de soutenir ce nouveau rameau et d'où vient l'argent pour y arriver?

Le CNA est persuadé qu'il est important de soutenir ces petits groupes et les raisons sont évidentes pour toute personne vivant à l'extérieur des villes où sont implantées nos sections. Il est en effet difficile d'apprécier les avantages de l'adhésion lorsque l'on ne vit pas près de la ville où est établie notre section. Cela fait très loin pour participer aux réunions, de même qu'aux activités de perfectionnement et de réseautage.

La première étape consiste à donner un statut aux rameaux en créant une petite catégorie de section qui les définirait. À l'heure actuelle, les rameaux n'existent pas formellement dans notre structure organisationnelle, car un groupe local est soit une section, soit inexistant.

En plus de ce nouveau statut, les rameaux recevront une fraction de leurs frais d'adhésion, qui aurait autrement été transférée à leur section actuelle. Ces sommes resteront dans les coffres du bureau national mais seront allouées aux rameaux dans leur budget. Ils pourront les utiliser pour couvrir les dépenses de leurs réunions régulières ou pour faire venir un conférencier ou encore organiser une activité sociale pour leurs membres... Ces sommes leur appartiennent et doivent servir au bien de leurs membres.

Il devient aussi très clair qu'il serait plus facile pour les rameaux d'être soutenus par un membre du personnel de la Permanence nationale (et par nos nouveaux directeurs régionaux de sections et de rameaux, si la création de ce nouveau poste est approuvée). Toutefois, puisque la majorité du soutien aux nouveaux groupes deviendra la responsabilité de la Permanence nationale plutôt celle des bénévoles des sections, la Permanence devra embaucher un autre membre du personnel afin de couvrir cette charge de travail supplémentaire. On peut apercevoir ce nouveau poste à pourvoir dans l'organigramme donné au début du présent document.

Bien entendu, les membres de rameaux seront toujours les bienvenus au sein d'activités tenues par les sections adjacentes. En fait, les sections de l'ACR ont toujours accueilli à bras ouverts les membres de l'association, peu importe leur provenance : tout membre est invité à participer aux activités de toute section à prix de membre.

### **Pourquoi ces nouveaux groupes ne peuvent-ils pas simplement devenir des sections ?**

En théorie, les exigences pour devenir une section ne semblent pas très onéreuses (lire [Constitution, règlements et politiques de l'ACR, Règle 2 : Sections de l'association](http://www.reviseurs.ca/files/private/Regle-2-Sections-2006.pdf) <www.reviseurs.ca/files/private/Regle-2-Sections-2006.pdf> (PDF, 70 Ko)). Depuis la création de l'association, les exigences pour former une section ont été rendues intentionnellement simples afin d'encourager l'expansion de nouvelles sections. Cependant, au lieu de créer une multitude de petites sections, l'association se retrouve avec quelques grandes sections.

Lorsque les seuls exemples à suivre sont des sections larges et bien établies, les attentes perçues par une nouvelle section sont sensiblement accrues. L'expérience vécue par la section Saskatchewan, la dernière section créée par l'association, et de loin la plus petite, illustre les défis que doit relever une petite section. En effet, à partir de sa trentaine d'adhérents, la section Saskatchewan doit élire son conseil d'administration, organiser des réunions du conseil ainsi que des réunions avec les membres, monter des ateliers, produire un bulletin et être représentée au CNA ainsi qu'au sein de comités nationaux. Quelques années plus tard, au fur et à mesure que les bénévoles disponibles et volontaires sont victimes d'épuisement professionnel, la banque des 30 bénévoles potentiels s'amenuise rapidement.

On peut arguer que plusieurs des éléments précités ne sont que des attentes préconçues et qu'une nouvelle section n'a pas à suivre les sections plus larges et mieux établies. Néanmoins, Saskatoon a découvert que ces perceptions sont réelles et qu'elles peuvent être très difficiles à soutenir pour un petit groupe qui ne dispose que de très peu de bénévoles.

Idéalement, les petits groupes, ou rameaux, auront droit à une certaine autonomie et à un statut au sein de l'organisation, mais on ne devrait pas les encombrer avec les exigences relatives à la gestion d'une section à part entière. De cette manière, les rameaux peuvent concentrer leurs efforts pour répondre aux besoins des membres de leurs collectivités et élargir leur groupe.

Si vous approuvez la création d'une nouvelle catégorie de sections plus petites, les rameaux, le CNA fera une ébauche des modifications à apporter à son document *Constitution, règlements et politiques, Règle 2 : Sections de l'association* afin d'y inclure les rameaux. Ces modifications seront présentées lors de l'AGA de 2011, afin d'être approuvées. L'ébauche des lignes directrices portant sur la création et la gestion de rameaux se lit comme suit :

Les critères relatifs à la création d'un rameau incluent les éléments ci-dessous :

- (a) que le rameau soit composé d'un minimum de cinq (5) membres
- (b) que les activités du rameau soient coordonnées par deux coordonnateurs élus par les membres du rameau
- (c) que le mandat des coordonnateurs dure deux ans et qu'un nouveau coordonnateur soit élu chaque année afin de planifier la succession (De toute évidence, quelqu'un devra occuper le mandat pendant un ou trois ans au départ afin que le chevauchement soit possible.)
- (d) que les coordonnateurs recrutent d'autres bénévoles, tel que requis, afin de soutenir les activités du rameau
- (e) que le rameau tienne un minimum de quatre assemblées générales par année

## **Discussion complémentaire : Modification proposée V**

### **Remplacer les six représentants de sections siégeant au CNA par deux directeurs régionaux représentant les sections et rameaux**

En ce qui a trait à la création de nouveaux rameaux et sections, la dernière préoccupation, et peut-être la plus cruciale, porte sur la représentation de ces groupes au CNA. En effet, l'article 2.3 du document *Constitution, règlements et politiques de l'ACR, Règle 2 : Sections de l'association* autorise chaque section à avoir un représentant au CNA. À l'heure actuelle, l'association est constituée de six sections, et donc six représentants de section siègent au CNA. Si nous réussissons à lancer de nouvelles sections ou rameaux dans un certain nombre de nouvelles régions, il pourrait en coûter à l'association jusqu'à 3 000 \$ par année par chaque nouveau représentant additionnel au CNA. En outre, il serait de plus en plus difficile de tenter d'accommoder toutes ces personnes autour d'une même table dans une salle de conférence, sans compter que certaines des sections de plus petite taille pourraient avoir de la difficulté à dénicher des bénévoles prêts à donner le temps et l'énergie requis pour siéger au CNA.

## **Existe-t-il une alternative ?**

Au chapitre des modifications structurelles du CNA qui sont proposées, nous suggérons que l'ACR propose que deux directeurs régionaux représentent les sections et les rameaux au CNA : un directeur des sections et des rameaux de l'Est (l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique) et un directeur des sections et des rameaux de l'Ouest (les Territoires, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique).

Suivant l'exemple de nos directeurs de comités nationaux, les directeurs régionaux de section et de rameaux seront chacun responsables de représenter les intérêts des dossiers des sections au CNA. Soulignons encore une fois que ces directeurs ne dirigeront pas les activités des sections et des rameaux et n'en seront pas responsables. Les directeurs amèneront plutôt la direction stratégique de l'association vers la planification et les activités des sections et des rameaux à même leurs dossiers, en plus d'aider ces sections et rameaux à trouver leur propre place et direction dans cette structure.

Les directeurs régionaux communiqueront régulièrement avec des représentants de sections et de rameaux à l'intérieur de leurs dossiers afin d'être à jour quant à leurs activités, défis et réussites, puis de représenter efficacement leurs intérêts sur le CNA.

Promouvoir le dialogue, entre les sections et rameaux, puis entre le bureau national et les sections et rameaux, sera un rôle important pour les directeurs des sections et rameaux. Présentement, il n'y a pas beaucoup de communication ou de coordination entre les sections, mais le CNA croit qu'elles doivent être favorisées. Si les sections et rameaux sont encouragés à se soutenir les uns et les autres, ils auront plus de force pour partager leurs expériences et conseils.

Certaines personnes ont exprimé leur crainte que les sections et rameaux commencent à se sentir déconnectés de l'organisme national et les uns des autres. Il existe plusieurs moyens d'éviter cela. Par exemple, il a été proposé que les présidents des sections et des rameaux, de même que les directeurs régionaux des sections et des rameaux, ainsi que le coordonnateur des services aux sections, organisent des conférences téléphoniques, ou même des rencontres vis-à-vis, afin de les encourager à rester en communication. Alternativement, les présidents des sections et des rameaux pourraient vouloir participer à un conseil de sections et de rameaux. Peu importe ce qu'il adviendra, cette décision devra être prise après en avoir discuté longuement avec les membres et les bénévoles dévoués qui gèrent les sections. Les membres du CA des sections ont déjà offert leurs commentaires et conseils en grand nombre et le CNA poursuivra le dialogue avec les sections, même une fois que ce référendum sera terminé.

Enfin, un nouveau poste sera créé afin de fournir un soutien administratif aux directeurs régionaux des sections et des rameaux, ainsi qu'aux sections et rameaux mêmes, soit le poste de coordonnateur des services aux sections.

## **Comment les directeurs régionaux seront-ils sélectionnés ?**

Il est important que les directeurs régionaux soient choisis par les membres qu'ils représenteront. De fait, l'article 4.4 du document *Règlement no. 1 de l'ACR (Constitution)*, stipule que, bien que « les membres du Conseil d'administration national sont élus annuellement par les membres lors

de l'Assemblée générale annuelle. . . les représentants de section... sont élus par les membres de leurs sections. » Nous croyons actuellement que ces directeurs doivent être élus par vote numérique avant que n'ait lieu l'AGA nationale. Les candidats seront désignés, ou proposeront leur propre candidature, pour les postes à pourvoir, puis les membres de chaque région auront l'occasion de voter pour leur candidat préféré, à l'aide d'un système semblable à celui utilisé pour le référendum.

## **Questions du référendum :**

Nous proposons la mise en place des modifications suivantes après l'AGA de 2011. Ces modifications exigent un appui de la majorité (plus de 50 %) des voix exprimées légalement.

Soutenez-vous :

- 1) les modifications proposées à la structure du Conseil national d'administration (CNA) telles que définies dans le document *L'ACR... revue et corrigée : La prochaine étape?*
  - le remplacement des deux membres extraordinaires par six directeurs
  - le remplacement des six représentants de section par deux directeurs régionaux représentant les sections et rameaux
- 2) la proposition de faire nommer tous les présidents de comités nationaux par les membres élus du CNA?
- 3) la proposition de repousser la date à laquelle les membres du CNA élus à l'AGA entrent en fonction de mai/juin (immédiatement après l'AGA) à septembre?
- 4) la création d'une nouvelle catégorie de sections, plus petites, appelées rameaux, tel que définies dans le document *L'ACR... revue et corrigée : La prochaine étape?*